



Santé



Question

Votre médecin vous a-t-il dit que vous aviez du diabète?

Non **Oui**

Informations générales

Le diabète peut altérer la sécurité au volant. Il implique une augmentation du taux de sucre dans le sang, mais peut être traité grâce à l'insuline et à d'autres médicaments, en changeant d'alimentation et en faisant de l'exercice physique. Chez les diabétiques, des facteurs tels qu'une modification du traitement médicamenteux, un effort soudain ou des heures de repas irrégulières risquent de se traduire par un taux de sucre trop faible dans le sang. Cela peut

affecter la capacité de jugement ou entraîner une perte de connaissance, le conducteur pouvant alors perdre le contrôle de son véhicule.

- Informez votre médecin des symptômes ressentis qui pourraient être liés au diabète.
- Suivez les conseils de votre médecin pour pouvoir conduire en toute sécurité.



Questions

Avez-vous déjà eu un accident vasculaire cérébral (AVC)?

Non **Oui**

Si oui, souffrez-vous depuis de paralysies, d'une sensation de faiblesse ou de troubles cognitifs?

Non **Oui**

Informations générales

Un AVC peut compromettre la sécurité au volant en raison d'une paralysie partielle, d'une sensation de faiblesse ou de troubles cognitifs.

- Après un AVC, soumettez-vous à un examen médical complet pour déterminer si et dans quelle mesure vous pouvez encore conduire.
- Veuillez noter qu'une altération de la conscience, une confusion ou des vertiges peuvent considérablement réduire la sécurité au volant.

- Conduire un véhicule en toute sécurité requiert de la force musculaire et une capacité de coordination. Une perte de contrôle des membres en raison de paralysies ne signifie pas forcément que vous ne pourrez plus conduire de manière sûre. Votre véhicule devra cependant être équipé de moyens auxiliaires. Prenez contact à ce sujet avec le service des automobiles compétent.



Question

Votre médecin vous a-t-il dit que vous aviez la maladie de Parkinson?

Non **Oui**

Informations générales

Les symptômes classiques de la maladie de Parkinson sont les tremblements, des mouvements lents et une rigidité qui peuvent compromettre l'aptitude à la conduite. Ils peuvent fortement ralentir le temps de réaction, de sorte que les conducteurs concernés ne réagiront pas assez vite à une situation changeante.

- Il est important que vous ayez conscience de vos symptômes.
- Informez votre médecin des changements que vous constatez.
- Vérifiez régulièrement votre aptitude à la conduite avec votre médecin.



Questions

Un médecin vous a-t-il dit que vous souffriez d'épilepsie ou de syncopes?

Non **Oui**

Avez-vous été sujet à des évanouissements ou des convulsions ces deux dernières années?

Non **Oui**

Informations générales

Les convulsions et les évanouissements s'accompagnent d'une perte de conscience soudaine et peuvent avoir des conséquences fatales au volant. Des études révèlent que les conducteurs sujets à ces troubles présentent un risque accru d'accident et de blessure. Les conducteurs concernés sont soumis à plusieurs restrictions et directives.

- Consultez impérativement un médecin après une perte de conscience soudaine telle qu'un évanouissement ou des convulsions. Vous ne devriez pas conduire jusqu'à ce que le diagnostic soit clairement posé.

- Si vous avez des crises, votre médecin déterminera leur nature et le traitement approprié.
- Après un évanouissement, votre médecin peut évaluer à l'aide des symptômes si votre aptitude à la conduite est compromise.



Questions

Dans quelle mesure avez-vous du mal à rester éveillé même si vous le voulez?

Jamais Rarement Parfois Souvent

Dans quelle mesure avez-vous du mal à vous (r)endormir la nuit?

Jamais Rarement Parfois Souvent

Vous a-t-on déjà dit que vous ronfliez bruyamment?

Non Oui

Ces deux dernières années, vous êtes-vous déjà endormi au volant?

Non Oui

Un médecin vous a-t-il déjà dit que vous souffriez d'apnée du sommeil (interruptions de la respiration pendant le sommeil) ou de narcolepsie (attaques de sommeil soudaines)?

Non Oui

Informations générales

L'apnée du sommeil et la narcolepsie peuvent compromettre la sécurité au volant. En cas d'apnée du sommeil, les muscles de la gorge se relâchent pendant le sommeil, entraînant d'éventuelles interruptions de la respiration. Ce trouble du sommeil engendre une fatigue excessive pendant la journée. Les personnes concernées s'endorment parfois soudainement, sans signe avant-coureur, ce qui augmente le risque d'accident.

La narcolepsie provoque elle aussi une fatigue excessive. Les personnes concernées peuvent avoir des attaques de sommeil soudaines, sans signe avant-coureur, et présentent donc un risque d'accident élevé. Les traitements contre la narcolepsie peuvent également altérer la capacité de conduire.

- Selon les circonstances, des ronflements bruyants peuvent indiquer une apnée du sommeil.
- Un diagnostic et un traitement précis de l'apnée du sommeil et de la narcolepsie sont nécessaires dans tous les cas et requièrent un examen dans un laboratoire de sommeil.
- Le cas échéant, des restrictions de conduite sont nécessaires.
- Gardez à l'esprit que la plupart des méthodes pour rester éveillé au volant ne sont efficaces qu'à court terme.



Question

Un médecin vous a-t-il dit que vous souffriez de démence ou de la maladie d'Alzheimer?

Non **Oui**

Informations générales

La démence et la maladie d'Alzheimer altèrent la mémoire à court terme et la capacité de jugement, deux qualités indispensables pour prendre des décisions de conduite rapides et consécutives.

- Suivez les conseils de votre médecin en matière de conduite.
- Ne conduisez que dans une circulation peu dense et évitez les conditions difficiles (p. ex. mauvais temps, routes glissantes).
- Effectuez exclusivement des trajets courts et directs.

- Ne conduisez ni trop vite ni trop lentement.
- Conduisez prudemment et en anticipant.
- Demandez à des membres de votre famille, à vos amis et à vos voisins leur feed-back objectif sur votre aptitude à la conduite.
- Vous ne devriez absolument pas conduire si vous avez de graves pertes de mémoire ou troubles de l'orientation ou un autre trouble cognitif. En cas de doute, faites évaluer régulièrement votre aptitude à la conduite par un médecin.